

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 5<sup>e</sup> jour d'août 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45, rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Angèle Bastien                      Jean-Claude Boucher                      Line Quevillon

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Réjean Lampron, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

**2019-08-89    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE**                      l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
- 5. Gestion financière et administrative**
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Fin de probation du directeur général
  - 5.3 Demande de contribution financière – Concours de labours
  - 5.4 Autorisation du renouvellement de bail 2019-2020 pour la location du terrain municipal avec « les autobus du village »
  - 5.5 Appel d'offres – Ponceaux
  - 5.6 Utilisation de l'eau potable
- 6. Sécurité publique**
- 7. Réseau routier et opération de voirie**
- 8. Urbanisme, environnement et développement**
  - 8.1 Dérogation mineure 38, chemin Boucher
  - 8.2 Dérogation mineure 71, chemin Boisvenu
  - 8.3 Demande de raccordement pour un bâtiment principal au 71, chemin Boisvenu
  - 8.4 Schéma d'aménagement
  - 8.5 Zone d'intervention spéciale
  - 8.6 Désignation pour l'émission des permis de brûlage
- 9. Loisirs et culture**
  - 9.1 PRIMADA projet jardin pour aînés
- 10. Varia**
- 12. Question des contribuables**
- 13. Levée de la séance**

**2019-08-90                      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 2 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

**2019-08-91            COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE                    les factures du mois de juillet 2019 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 102,342.80\$.

**2019-08-92            FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU            l'embauche d'un directeur général le 4 février dernier;

ATTENDU            que la période de probation de 6 mois octroyé à celui-ci se termine;

ATTENDU            que le Conseil doit statuer sur la poursuite du contrat signé avec le directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU            de mettre un terme à la probation du directeur général et de confirmer celui-ci à son poste pour la durée du contrat intervenu entre lui et la Municipalité;

ET                     de lui octroyer, toujours selon les termes de son contrat, une majoration salariale de 1 500 \$ prenant effet consécutivement à cette fin de probation.

**2019-08-93            DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE –  
CONCOURS DE LABOURS**

ATTENDU            le soutien financier annuel octroyé par le conseil municipal au Club des Laboureurs pour son concours des labours;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE                    le conseil municipal attribue, par la présente une aide financière de 500 \$ au Club des laboureurs pour leur évènement annuel ainsi que le paiement d'une commandite pour la production de deux (2) plaques commémoratives pour un montant maximum total de 600 \$.

**2019-08-94            AUTORISATION DU RENOUVELLEMENT DE BAIL  
2019-2020 POUR LA LOCATION DU TERRAIN  
MUNICIPAL AVEC « LES AUTOBUS DU VILLAGE »**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QUE                    ce Conseil autorise le renouvellement du bail de location de terrain situé au 24, chemin de la Rivière, pour l'entreposage du réservoir de diesel et de l'utilisation de l'électricité pour l'approvisionnement en carburant par la compagnie « Les autobus du village » destinée aux autobus scolaires aux conditions suivantes :

Durée du bail	6 octobre 2019 au 5 octobre 2020
Location du terrain incluant l'électricité et le déneigement	800\$ par année
Assurance responsabilité pour déversement et fuite de diesel	Remettre une copie des assurances avec le paiement de location

**2019-08-95 APPEL D'OFFRES – PONCEAUX**

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres visant à l'établissement d'un prix pour la pose de deux ponceaux sur le chemin Thomas-Nord;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur à soumissionné pour ce travail;

ATTENDU que le prix proposé s'avère beaucoup plus élevé que l'année précédente et que, dans l'intervalle, la pose de nouveaux ponceaux sur une autre artère de la Municipalité requiert une attention plus urgente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil ne sélectionne aucune des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

**2019-08-96 DEMANDE POUR UTILISATION DE L'EAU**

ATTENDU que le commerce situé au 1440, Route 309 procède à un arrosage soutenu afin de pouvoir conserver son bois entreposé à l'extérieur de son bâtiment;

ATTENDU que la quantité d'eau requise pour cet arrosage en continu constitue une pression trop grande sur le réseau d'eau potable;

ATTENDU la demande effectuée par ledit commerce pour s'acquitter des frais quant à une utilisation plus grande d'eau pour ses opérations;

ATTENDU que la Municipalité souhaite accommoder dans la mesure du possible les commerçants sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise, à titre de mesure temporaire jusqu'au 2 septembre 2019, l'arrosage pour ce commerce sur une base limitée à 6 heures par jour au maximum, le tout contrôlé par une minuterie ceci, à un tarif de 25 \$ par jour.

Et qu'après cette date il ne sera plus permis à ce même commerce d'utiliser le réseau d'eau potable de la Municipalité pour des fins d'arrosage. Dans cet esprit, l'entreprise devra mettre en place une solution alternative afin de poursuivre ses activités d'arrosage.

**2019-08-97 DÉROGATION MINEURE – 38 CHEMIN BOUCHER**

- ATTENDU que la propriétaire est Mme Lorraine St-Jean;
- ATTENDU qu'il y a une demande de dérogation pour la construction d'un bâtiment principal et que l'implantation demandée est à 6,36m de la ligne de lot avant de la propriété.
- ATTENDU que l'implantation du bâtiment principal ne respecte pas le règlement de zonage (art. 4.1.4) des marges avant selon la grille des spécifications qui est de 15,0m;
- ATTENDU que la totalité de la propriété est située en zone de mouvement de masse de niveau moyen et qu'un rapport d'ingénieur a été déposé;
- ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure

**2019-08-98 DÉROGATION MINEURE – 71, CHEMIN BOISVENU**

- ATTENDU que les propriétaires sont Mme Guylaine Quevillon et M. Marc Chenier;
- ATTENDU que les nouveaux propriétaires veulent se construire une résidence principale ainsi qu'un garage;
- ATTENDU que l'implantation du bâtiment secondaire ne respecte pas le règlement de zonage (art. 4.1.4) des marges avant selon la grille des spécifications qui est de 15,0m;
- ATTENDU qu'il y a une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un garage, la demande est de réduire la marge avant de 15,0m à 10,0m;
- ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure

**2019-08-99 DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 71, CHEMIN BOISVENU**

- ATTENDU que M. Marc Chénier et Mme Guylaine Quevillon demandent à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette la permission de raccorder leur propriété aux services publics d'eau potable;
- ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette possède un réseau d'eau potable passant devant la propriété et le raccordement de la conduite principale à la vanne de service est déjà existant;

ATTENDU que le raccordement projeté sera de la vanne de service existante au bâtiment principal seulement.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'autorisation pour le raccordement aux services d'aqueduc pour la propriété du 71, chemin Boisvenu situé sur le rang 6 Est Partie P, lot 6 du canton de Portland est acceptée conditionnelle aux points suivants :

- Les propriétaires doivent avoir obtenu un permis de construction pour un bâtiment principal avant le début des travaux de raccordement;
- Les propriétaires doivent fournir une copie de l'estimé et le nom de l'entrepreneur qui exécutera les travaux;
- Les travaux de raccordement doivent être approuvés par le responsable des travaux publics afin d'assurer la conformité;
- Les travaux de raccordement sont à la charge du propriétaire;

#### **2019-08-100 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU qu'un bon nombre de terrains du noyau villageois de la Municipalité sont considérés en mouvement de masse;

ATTENDU que le gouvernement inclus la majorité de ces terrains à l'intérieur de la Zone d'intervention spéciale désignée par celui-ci;

ATTENDU que la Municipalité est aux prises avec des enjeux de dévitalisation et qu'à ce titre elle souhaite se développer pour assurer sa pérennité;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est déjà montré en défaveur de ce que suggère la version actuelle du schéma d'aménagement;

IL PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil se prononce contre la proposition incluse au schéma d'aménagement, visant à réduire la portion de terres réservées qui aura pour effet de mettre en péril le développement de la Municipalité.

#### **2019-08-101 ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)**

ATTENDU qu'en 2017 et en 2019 lors des épisodes de crues des eaux printanières, aucune résidence n'a été endommagée ou sérieusement affectée par ces inondations;

ATTENDU que le gouvernement a mis en place une Zone d'intervention spéciale (ZIS) destinée à encadrer d'éventuelles reconstructions et/ou rénovations sur les sites identifiés;

ATTENDU que l'espace délimité par la ZIS englobe un nombre important de terres pouvant avoir un impact sur le développement présent et futur de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil, après consultation de la Zone d'intervention spéciale établie par le gouvernement, accepte le tracé situé en zone urbaine et en zone agricole mais demande que pour le secteur périurbain la cartographie soit révisée afin que la ZIS puisse vraiment refléter les risques associés à la situation vécue en 2017 et 2019.

ET QU' une copie de cette résolution soit acheminée au gouvernement avec le formulaire prévu à cet effet

**2019-08-102 DÉSIGNATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS DE BRÛLAGE**

ATTENDU que des changements sont survenus au chapitre du personnel de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser la nomination des personnes habilitées à effectuer certaines tâches dont notamment celle d'émettre les permis de brûlage;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil désigne le responsable des travaux publics ainsi que l'inspecteur municipal pour la délivrance des permis de brûlage.

**2019-08-103 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-07-86 – PRIMADA JARDIN POUR AÎNÉS**

ATTENDU que le Conseil avait autorisé, via la résolution 2018-03-47, le dépôt d'un projet lié à l'appel de projet 2018 du programme PRIMADA ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu un avis favorable préalable à l'obtention du soutien demandé pour le projet de Jardin pour aînés dont le coût total est de 20 050\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité confirme son intention de réaliser ce projet, qu'elle a pris connaissance du Guide du PRIMADA et qu'elle entend respecter toutes les modalités et conditions s'appliquant à ce même projet;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit de 4 050\$, et les coûts d'exploitation ultérieure du projet s'il y a lieu;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA ainsi que tous les dépassements des coûts associés au projet;

ET QUE la présente résolution abroge la résolution 2019-07-86.

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h20

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussigné, Réjean Lampron directeur général et secrétaire-trésorier,  
atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été  
projetées et dépensées.

Par .....  
Réjean Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalait à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de  
rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du  
Québec*.

Par .....  
Denis Légaré, maire